



Fusion sarl et sci ou autre

Par **Leogar93**, le **09/07/2022** à **12:24**

Bonjour à tous,

Je viens vous demander conseil car je suis dans une situation pour laquelle j'ai du mal à trouver une solution. Je possède une sarl et une sci . La sarl possède 10% du capital de la SCI et y a apporté de l'argent en compte courant. La SCI doit donc de l'argent à la sarl mais n'a actuellement pas suffisamment de trésorerie pour lui rembourser. Mon problème est que je souhaite fermer la sarl car l'activité ne fonctionne plus et elle commence a coûter plus cher en charge que ce qu'elle génère. Je souhaiterais aussi récupérer à titre personnel les 10% de parts qu'elle possède dans la sci, comptablement, elle ne valent rien, je doit donc pouvoir les racheter à prix réduit. D'après vous, que ce passera t'il si je dépose le bilan de la sarl sans que la sci lui ait remboursé l'apport de compte courant ?

Je réfléchis à toutes les possibilités sans savoir ce qui est réalisable, est-il par exemple possible de fusionner une sarl et une sci? une sci peut elle absorber une sarl dont l'activité n'a rien à voir ? Les comptes fusionnant , cette dette disparaîtrait ?

est il possible d'annuler une dette entre société?

Tout autre option est la bien venue.

merci d'avance pour votre aide